

Les nouvelles de votre Fédération

sommaire

Le mot de la Présidente	1
News - brèves	2
Dossier: Prévoyance vieillesse 2020: état actuel du débat parlementaire	3
Lecture et mot mystère	4

impresum

Rédactrice

Christiane Layaz-Rochat
Tél. 024 425 60 39

konsept, Lausanne
mise en page graphique
info@konsept.ch

contact

Fédération vaudoise des retraités FVR

Case postale 295
1440 Montagny/Chamard
info@retraites-vaudois.ch

Le mot de la présidente

LES ROBOTS SONT D'ACTUALITÉ. PAR EXEMPLE, NOUS CONNAISSONS DÉJÀ LE ROBOT ASPIRATEUR ET CELUI QUI TOND LE GAZON.

« Les robots tiennent salon à L'EPFL » exposition qui présente le savoir-faire helvétique en robotique, lisons-nous dans 24 heures du 5 novembre.

Lors du Congrès d'automne du Conseil suisse des aînés à Bienne en septembre dernier, Daniel Egloff du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation a présenté, le programme d'innovations pour le développement de technologies adaptées à l'âge, initialisé par l'Union européenne et doté de 700 millions d'euros pour 2014-2020. Notons que la Suisse y participe. Ce programme a notamment pour but de permettre aux personnes âgées de rester en moyenne deux ans de plus à domicile avant d'aller dans un EMS. En clair, il s'agit de développer des systèmes, produits et prestations aidant au quotidien aussi bien les personnes âgées que le personnel de soins et de santé (par ex. pour l'habitat, la mobilité, le vieillissement en bonne santé).

La Fédération internationale de robotique (IFR) estime, dans une projection datant de septembre dernier que 35 millions de robots de service seront vendus à des privés d'ici 2018 (sans les robots industriels, médicaux ou autres). Ce développement est inexorable, nous ne pouvons pas le freiner, toutefois, Il nous oblige à nous interroger et à trouver un bon équilibre entre éthique et technologie, car l'être humain doit rester au centre de cette problématique. Le robot est une machine est doit le rester.

Le psychanalyste français Serge Tisseron, dans son livre « Le jour où mon robot nous aimera » nous invite à la réflexion (voir page 4).

Christiane Layaz-Rochat

Baisse du taux d'intérêt minimal du 2^{ème} pilier à 1.25 % contre 1.75 % actuellement

En raison des taux d'intérêts négatifs, **les avoirs du 2^{ème} pilier seront moins bien rémunérés en 2016**. Le Conseil fédéral a suivi la proposition de la Commission fédérale de la prévoyance professionnelle. Celle-ci avait tranché entre des propositions s'échelonnant de 0.75 à 1.75 %. Compte tenu de la volatilité actuelle des marchés, elle avait estimé que le taux de 1,25 % représentait un maximum.

Les taux d'intérêt négatifs introduits par la Banque nationale suisse (BNS) en janvier pour lutter contre le franc fort, tirent les taux d'intérêt minimaux vers le bas.

Les syndicats ont dénoncé un cadeau aux assurances. L'Union syndicale suisse rappelle qu'en 2014, les assurances ont empoché près de CHF 700 millions de francs. La décision du gouvernement entraînera au contraire une baisse des rentes futures. L'USS demande donc un changement de système afin de fixer le taux pour l'année en cours plutôt que pour l'année suivante. Les assureurs soutiennent au contraire qu'au vu des taux historiquement bas, une baisse plus prononcée aurait été justifiée.

Source ATS

Prestations complémentaires AVS /AI

Rappelons qu'aujourd'hui le montant maximal pris en compte pour le loyer est de CHF 1'100.- pour une personne seule et de CHF 1'250.- pour un couple. Ces plafonds ont été augmentés la dernière fois en 2001 et entretemps les loyers ont connu une hausse de 21%

Mardi 22 septembre dernier, le **Conseil national a heureusement accepté de légiférer à ce sujet sans attendre la grande révision de la loi sur les prestations complémentaires AVS/AI**. C'est avec 97 voix contre 87 que ce dernier a décidé de suivre l'avis du Conseil fédéral. Le relèvement des montants des loyers maximaux des loyers pour calculer les rentes complémentaires à l'AVS et à l'AI sera ainsi examiné prochainement et en détail par la commission du Conseil national.

Maintien de la mobilité motorisée

L'ordonnance fédérale, adoptée par le Conseil fédéral le 1^{er} juillet dernier, règle de manière plus précise la possibilité qui existe déjà **de limiter l'autorisation de conduire au lieu de la retirer, lorsque cela se justifie d'un point de vue médical**.

Ainsi l'autorité peut assortir l'autorisation de conduite d'une interdiction de circuler sur l'autoroute ou de nuit, elle peut aussi restreindre l'autorisation à des véhicules munis d'équipements spécifiques (par. ex aide au freinage d'urgence ou boîte à vitesse automatique) à des trajets dans un rayon défini ou à des tronçons précis (hameau, village). Elle peut également maintenir la mobilité de la personne concernée tant que cette dernière observe la décision dont elle a fait l'objet et que son état de santé lui permet d'effectuer les trajets autorisés en toute sécurité.

La question qui demeure est celle de la **mise en œuvre de cette ordonnance fédérale, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2016**, par les offices cantonaux de la circulation routière.

PRÉVOYANCE VIEILLESSE 2020 : ÉTAT ACTUEL DU DÉBAT PARLEMENTAIRE

Le projet de réforme est entre les mains des parlementaires. Dans un premier temps, c'est le Conseil des Etats qui l'a étudié les 14,15 et 16 septembre derniers.

Le nouveau Conseil national issu des élections du 18 octobre étudiera, à son tour, ce projet en 2016, puis lorsque cette réforme sera sous toit, le peuple et les cantons devront voter sur la modification du taux de la TVA, car ce dernier est inscrit dans la Constitution. De plus, il est fort possible que la loi sur la réforme de la prévoyance vieillesse fera, elle aussi, l'objet d'une votation à la suite d'un plus que probable référendum.

Que dire de ces débats parlementaires ?

Le Conseil suisse des aînés déclare qu'il convient de distinguer entre les retraités actuels continuant à toucher leur rente et qui avec une augmentation de la TVA, contribueront également à l'assainissement de la prévoyance vieillesse et les nouveaux retraités qui seront concernés par la réduction du taux de conversion dans le 2^{ème} pilier, mais bénéficieront, en compensation, d'une petite augmentation de l'AVS.

LE CONSEIL NATIONAL DEVRAIT L'Étudier EN SEPTEMBRE 2016 ET LA VOTATION POPULAIRE SERA ORGANISÉE FIN 2017.

Quant à nous, soulignons qu'il y a deux points essentiels de cette réforme qu'il convient de combattre, à savoir la hausse de l'âge de la retraite des femmes et la baisse du taux de conversion. La Coordination romande contre PV2020 qui regroupe des partis, des syndicats, des associations de femmes et de retraités, a décidé « de poursuivre son combat contre ce paquet de mesures antisociales ».

PROJET DE RÉFORME

Dans les grandes lignes, voici les principaux éléments décidés par cette Chambre :

- › **ÂGE DE LA RETRAITE**
65 ans pour les hommes et les femmes.
- › **RENTES AVS**
augmentation de CHF 70.- par mois pour les nouvelles rentes pour les célibataires (CHF 225.- pour les couples).
- › **TAUX DE CONVERSION DU 2^{ÈME} PILIER**
abaissement de 6,8 % à 6 %, ce qui diminuera les rentes du 2^{ème} pilier de 12% (justification de cette mesure : baisse du rendement des capitaux).
- › **HAUSSE DE LA TVA**
pour le Conseil des Etats, la TVA devrait augmenter de 1% en trois étapes.
- › **RELÈVEMENT DES COTISATIONS patronales et salariales de 0,3%**
pour procurer de l'argent supplémentaire pour financer la hausse des rentes.

Le coin lecture

Le jour où mon robot m'aimera Vers l'empathie artificielle

► **Serge TISSERON, psychanalyste à Paris, est actuellement un des psychanalistes les plus connus.**

Editions Albin Michel, septembre 2015

Ils sont déjà parmi nous, mais nous ne les voyons pas. Ce sont tous nos objets connectés qui détectent nos réactions, s'adaptent à nous, et parfois même orientent nos choix à notre insu. Très bientôt certains d'entre eux auront une apparence humaine, déchiffrant nos émotions, nous parleront, et pourront même nous manifester de l'affection, voire de l'amour. Ce sera « pour de faux » ? Et alors ?

Mais avons-nous envie de ce bonheur là ? Comment réagirons-nous au fait de nous savoir surveillés en permanence ? Et que deviendront les relations de l'homme à ses semblables lorsque nous serons entourés de créa-

tures humanoïdes programmés pour tout savoir de nous et anticiper nos désirs mêmes les plus secrets ?

Ce n'est pas de la science fiction. Il est urgent d'y réfléchir et de préparer nos enfants au monde de demain.



Le mot mystère

A	V	I	A	T	I	O	N	L	B	E	T	E
L	A	E	G	E	R	S	U	E	A	S	U	C
L	G	I	R	R	R	N	M	B	C	R	A	G
E	A	M	A	R	I	E	E	R	L	T	G	S
G	B	P	S	I	A	S	R	E	A	I	N	E
E	O	A	O	E	I	T	O	H	G	A	E	E
E	N	Q	F	R	R	O	T	L	E	L	A	R
A	D	U	P	L	I	C	A	T	A	D	U	G
T	E	E	A	E	S	E	T	P	M	O	C	A
O	R	S	S	E	E	D	I	S	I	D	A	R
B	E	R	T	U	E	N	O	I	T	A	N	N
O	L	I	E	L	O	S	N	V	I	I	J	I
R	O	U	L	A	D	E	U	A	E	M	A	R

ACOMPTE	DUPLICATA	ŒUF
AÉRER	GARNIR	PÂQUES
AGNEAU	GRAS	PASTEL
AGRÉES	HERBE	ROBOT
ALLÉGÉE	IDÉE	ROULADE
AMITIÉ	IRISÉE	SENS
AVIATION	LAIT	SOLEIL
AVIS	LAPIN	STOC
BACLAGE	LARGE	SUC
BÊTE	MARIÉE	TERRIER
CANJA	NEUTRE	VAGABONDER
DAIM	NUMÉROTATION	VERRAT

Moment toujours agréable (8 lettres)